

Licence mention Droit

En pratique

Type de diplôme : Licence
ECTS : 180

Langue de la formation : français

Composante(s)

Faculté de droit et de science
politique

Compétences visées

Les diplômés pourront :

- connaître, interpréter des textes juridiques,
- maîtriser la méthodologie,
- exécuter et appliquer des décisions et des actes juridiques,
- assurer une veille légale,
- fournir des conseils juridiques et procéduraux.

Programme de la formation

En L1, la formation comprend des cours d'introduction au droit et à la science politique et aborde le droit civil, constitutionnel, l'histoire du droit. En L2, la formation porte sur le droit des obligations, administratif, pénal, des affaires, des finances publiques, de l'Union Européenne.

La L3 est l'année de spécialisation. L'étudiant pourra donner une orientation à son projet professionnel par le choix des matières.

La licence de Droit propose plusieurs parcours (L1 à L3) :

Environnement, Economie et gestion, Juriste franco-allemand, Juriste d'affaires franco-britannique, parcours d'excellence.

Enseignements délocalisés

Parcours type Droit (L1 à L3) à l'antenne de Saint-Brieuc - Campus Mazier

Contact(s)

Scolarité droit et
science politique

9 rue Jean Macé
35000 RENNES

droit-scol@listes.univ-rennes1.fr

Service orientation
insertion

entrepreneuriat (SOIE)

7 place Hoche
35000 RENNES

Tel.: 0223233979

soie@univ-rennes1.fr

<https://soie.univ-rennes1.fr>

Et après ?

Après la L1 ou L2 de Droit, il est possible de postuler à la L2 ou L3 de Science politique (dossier examiné par la commission pédagogique). On peut aussi intégrer la licence professionnelle Métiers du notariat de Rennes 1.

La licence permet l'accès aux différentes mentions de master de Droit et, sur examen du dossier, aux masters Science politique de Rennes 1, aux autres masters comme Environnement et droit, à la préparation des concours de l'IPAG* et de l'IEJ**.

* *Institut de préparation à l'administration générale*

** *Institut d'études judiciaires*

Les diplômés pourront exercer :

- en entreprise : services juridiques ou contentieux, cabinets immobiliers, banques, assurances,
- en cabinet juridique : avocats, notaires, huissiers, ...
- dans l'administration : judiciaire, fiscale, douanes, territoriale, ...
- dans le secteur associatif ou syndical.

Sous réserve de réussite aux concours, les diplômés peuvent également prétendre à des postes de catégorie A ou B dans les trois fonctions publiques : d'Etat, territoriale et hospitalière.